



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4892

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Préfecture du Rhône relative à l'achat de cartes Culture de la Ville de Lyon au bénéfice des agents du ministère de l'Intérieur affectés dans le département du Rhône et de leurs ayants droit

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4892 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA PREFECTURE DU RHONE RELATIVE A L'ACHAT DE CARTES CULTURE DE LA VILLE DE LYON AU BENEFICE DES AGENTS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR AFFECTES DANS LE DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LEURS AYANTS DROIT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Préfecture du Rhône a souhaité faire bénéficier ses agents des services offerts par la carte Culture de la Ville de Lyon. Le bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail (BASACT) de la préfecture du Rhône offre ainsi à cent personnes de la Préfecture qui le souhaitent d'acheter la carte Culture à tarif réduit, en prenant en charge 50% du tarif, plein, ou jeunes selon les cas. Le reste est à régler par l'acheteur lui-même.

Chaque agent souhaitant réserver une carte culture de la Ville de Lyon au tarif CE de la Préfecture devra effectuer sa réservation auprès du BASACT de la préfecture du Rhône. Puis se présenter à la billetterie des musées Gadagne où il ne réglera que la moitié du tarif. Le complément du prix sera reversé à la Ville par la Préfecture avant la clôture budgétaire de l'année en cours.

Cette demande émise par la Préfecture est une nouvelle marque de l'intérêt que présente la Carte Culture pour les usagers de la culture à Lyon.

Afin de mettre en place ce dispositif, la Préfecture doit contractualiser avec la Ville pour préciser les modalités d'achat des cartes dans un musée.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

- 1- Le tarif de 17,00 € pour un agent de la Préfecture adulte et de 7,50 € pour un agent de la Prefecture de 18 à 25 ans inclus pour l'achat d'une carte culture est approuvé.
- 2- La convention entre la Ville de Lyon et le Ministère de l'Intérieur est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget du Musée Gadagne,  
LC 94 335 - Programme COLLECTMH – Opération COLLECPERM nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER